

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2551

9 novembre 2007

SOMMAIRE

4TK S.à r.l.	122441	Lentz Logistics S.A.	122441
Aromes et Senteurs sàrl	122442	Martyn Properties Sàrl	122418
Asferis S.A.	122440	Modern Treuhand S.A.	122417
Bétons Feidt S.A.	122404	MSM Luxembourg Services S.à r.l.	122406
BioPart Investments S.A.	122442	Multiprint S.à r.l.	122435
CD Immo S.à r.l.	122420	Phoenix R.E. S.à r.l.	122441
City Carrelages S.à.r.l.	122403	PME Xpertise	122445
Crystal Car Properties S.à r.l.	122418	ProLogis France XCIX S.à r.l.	122435
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	122445	Reckinger Alfred S.A.	122416
Elba Lux S.à r.l.	122408	Relais du Postillon	122441
Essex S.à r.l.	122413	Rima SA	122416
Etoile Promotions "A" S. à r.l.	122418	Rupert Foundation S.A.	122403
Fermain Investments S. à r.l.	122423	Schreinerei Posch	122406
Financial Investments Company S.A. ...	122402	Scipio Consulting S.à r.l.	122423
Invesco European Hotel Real Estate Fund	122410	Sensata Investment Company S.C.A. ...	122420
JHD S.à r.l.	122402	S.H.F.	122402
Kelti S.A.	122417	Unisys Consulting-Succursale de Luxem- bourg	122404
Le Marchand de Bonheur Sàrl	122440	Vertbois Sàrl	122403

JHD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem, 73, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.101.

Information des gérants aux tiers en date du 10 août 2007

Suite à la convention de cession de parts du 7 août 2007, le capital social de la société est détenu comme suit:
100 parts par Madame Juliana De Andrade, née à Sao Paulo le 13 octobre 1980 et demeurant à L-7246 Helmsange, 3, rue Paul Elvinger.

Soit la totalité des parts sociales de la société.

A. De Andrade / J. De Andrade
Gérante administrative / Gérante technique

Référence de publication: 2007120863/1559/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

S.H.F., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 73.296.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120879/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Financial Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.560.

Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120883/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070138468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Rupert Foundation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 9.283.

—
Extrait des décisions du Conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120882/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01075. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070138470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Vertbois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.973.

—
Extrait des décisions des gérant du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007120884/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01083. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070138465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

City Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 113.098.

—
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 21 septembre 2007 enregistré à Luxembourg-Société, en date du 28 septembre 2007, réf: LSO CI 10228, que:

Le capital de la société CITY CARRELAGES S.à.r.l., se trouve actuellement réparti comme suit:

	Parts
- Monsieur Guisepe Lomonaco, demeurant à Bascharage,	50
- Madame Daniela De Michele, épouse Lomonaco, demeurant à Bascharage,	50
Total: cent parts sociales:	100

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

- de fixer l'adresse sociale à L-4140 Esch-sur-Alzette, 35-41, rue Victor Hugo (Résidence Alzette.).

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 octobre 2007.

Pour A. Biel

Le notaire

Mlle Muhovic

Référence de publication: 2007121556/203/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02934. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070140486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Bétons Feidt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 8.804.

Le siège social de la société, actuellement à L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs, est transféré à L-2538 Luxembourg, 1-3, rue Nicolas Simmer.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

BETONS FEIDT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007121557/3206/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Unisys Consulting-Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.261.

OUVERTURE DE SUCCURSALE*Extrait*

Dénomination et forme de la Société

UNISYS CONSULTING, société coopérative à responsabilité limitée.

Dénomination et adresse de la succursale

UNISYS CONSULTING-SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Activités de la succursale

Tous services informatiques, en ce compris et essentiellement les services de consultance, de programmation et d'étude.

Registre auprès duquel la Société est immatriculée

Registre de Personnes Morales de Nivelles No 0465.878.231.

Personnes qui ont le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice

La Société, y compris sa succursale, est valablement représentée en toutes matières soit par l'administrateur unique, soit par deux administrateurs; en ce qui concerne les actes de la gestion journalière, par son administrateur délégué; et, dans le cadre des pouvoirs spéciaux qui leur sont délégués, par ses fondés de pouvoir et ses mandataires spéciaux.

1 Administrateurs

Les administrateurs de la Société sont:

Mr Filip Roels, domicilié au 72, Blarenhoek, 9620 Zottegem, Belgique,

Mr Bart Steukers, domicilié au 23, Hoogstraat, 9220 Hamme, Belgique,

Mr Gilbert Wilmart, domicilié au 69, Pont à la Cambe, 1370 Jodoigne-Souveraine, Belgique,

Mme Mary Kay Gould, domiciliée au 618 Dehaven Drive, Landsdale, PA 19446, USA.

2 Administrateur délégué

L'administrateur délégué de la Société est:

Mr Bart Steukers, administrateur de la Société, domicilié au 23 Hoogstraat, 9220 Hamme, Belgique.

La Société est valablement représentée par son administrateur délégué (i) pour tous les actes de gestion journalière et (ii) pour les matières suivantes:

(a) la signature de la correspondance journalière et des documents à déposer ou à publier en vertu du Code des Sociétés ou de toutes autres réglementations;

(b) les mesures à prendre (i) auprès de l'Etat, des régions, des autorités gouvernementales, régionales, provinciales et communales, et (ii) auprès des administrations et autorités publiques;

(c) la représentation de la Société auprès des groupements professionnels, ainsi que des organisations patronales et syndicales;

(d) la conclusion des contrats pour l'achat et la vente, par la Société ou à la Société, de tous équipements, biens d'investissement, services et fournitures, y compris la passation des commandes et la soumission des offres qui s'y rapportent, pour quelque montant que ce soit;

(e) la conclusion et la résiliation des contrats de location ou de leasing de biens mobiliers ou immobiliers, pour quelque durée que ce soit;

- (f) la conclusion et la résiliation des contrats de représentation et de distribution;
- (g) la signature, la négociation, l'acceptation et l'endossement pour le compte de la Société des mandats, chèques, lettres de change, billets à ordre et autres documents commerciaux;
- (h) la réclamation et le recouvrement des biens, documents et sommes d'argent appartenant ou dus à la Société, y compris la signature des décharges et des quittances qui s'y rapportent;
- (i) la représentation de la Société dans les procédures judiciaires et arbitrales, en qualité de demanderesse ou de défenderesse, y compris l'adoption des mesures nécessaires ou utiles pour la préservation des droits et des intérêts de la Société et l'obtention et l'exécution de jugements, ainsi que, par délégation spéciale de l'organe de gestion, la conclusion de compromis, règlements amiables et transactions;
- (j) l'exécution des décisions de l'organe de gestion et des comités établis par cet organe;
- (k) les matières visées aux points 3.1 et 3.2 ci-dessous.

L'administrateur délégué de la Société peut déléguer à une ou plusieurs personnes de son choix un ou plusieurs des pouvoirs visés ci-dessus aux fins de représenter la Société pour les opérations qu'il détermine.

3 Fondés de pouvoir

Les fondés de pouvoir sont:

- Mr Dimitrios Angelou, directeur commercial, domicilié au 20, avenue des Hauts Taillis, 1330 Rixensart, Belgique,
- Mr Christian De Smet, directeur commercial, domicilié au 14, rue du Cimetière, 1970 Wezembeek-Oppem, Belgique,
- Mr Marc Lambotte, directeur commercial, domicilié au 2, Bareeldreef, 9255 Buggenhout, Belgique,
- Mr Benoit Pirlot de Corbion, secrétaire général, domicilié au 25, rue Bois Eloi, 1380 Lasne, Belgique,
- Mr Filip Roels, administrateur de la Société et directeur du personnel, domicilié au 72, Blarenhoek, 9620 Zottegem, Belgique,
- Mr Gilbert Wilmart, administrateur de la Société et directeur financier, domicilié au 69, Pont à la Cambe, 1370 Jodoigne-Souveraine, Belgique.

3.1 Fondés de pouvoir agissant seul

La Société est valablement représentée en toutes les matières ci-après, par un administrateur de la Société ou par le fondé de pouvoir exerçant les fonctions de secrétaire général, agissant seul:

- (a) en toutes matières pour les marchés publics, y compris notamment les marchés avec les institutions et organisations européennes;
- (b) en toutes matières pour les opérations d'assurance, les opérations bancaires et les mesures à prendre en cas de faillite de clients ou fournisseurs;
- (c) en toutes matières à l'égard des administrations fiscales, de la poste et des entreprises de télécommunication;
- (d) l'engagement et la révocation des membres du personnel, y compris la détermination de leurs fonctions, conditions de travail, de rémunération et de licenciement, et les matières ayant trait aux relations collectives de travail au sein de la Société.

La Société est valablement représentée par un fondé de pouvoir agissant seul pour les offres, commandes et contrats d'achat, de vente, de livraison ou de location d'équipement, de matériel et de services ou de licences de logiciels à fournir à la Société ou par la Société et pour quelque montant que ce soit dont le montant n'excède pas EUR 500.000,- (hors TVA).

3.2 Fondés de pouvoir agissant conjointement

La Société est valablement représentée par deux fondés de pouvoir agissant conjointement pour les offres, commandes, contrats d'achat, de vente, de livraison ou de location d'équipement, de matériel et de services ou de licences de logiciels à fournir à la Société ou par la Société et pour quelque montant que ce soit.

Représentant permanent de la Société pour l'activité de la succursale

La représentation permanente de la Société pour l'activité de la succursale de Luxembourg a été confiée à Mr David Gray, domicilié au 3, rue d'Everlange, 6720 Habay (La-Neuve), Belgique.

Mr David Gray a reçu les pouvoirs les plus étendus pour (a) diriger la succursale et (b) représenter la succursale dans ses relations avec les tiers ainsi que dans les démarches juridiques en relation avec les activités de la succursale.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007120894/267/94.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04363. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070138536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Schreinerei Posch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Giallewee.

R.C.S. Luxembourg B 96.841.

Im Jahre zweitausendsieben, den dritten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy mit dem Amtswohnsitze zu Clerf,

Sind erschienen:

Herr Patrick Posch, Schreiner, wohnhaft zu L-9753 Heinerscheid, Kirchestrooss 10.

Einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SCHREINEREI POSCH s.à.r.l. mit Sitz zu L-9753 Heinerscheid, maison 96, RCS B96841,

welche Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler mit dem Amtswohnsitze zu Junglinster, am 23. September 1997, veröffentlicht im Mémorial C No 73 vom 04. Februar 1998,

zuletzt abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler mit dem Amtswohnsitze zu Junglinster, am 8. April 1999, veröffentlicht im Mémorial C No 481 vom 24. Juni 1999.

Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend drei hundert vierundneunzig euro achtundsechzig cent (12.394,68 EUR) beträgt und ist aufgeteilt in hundert (100) Anteile von ein hundert dreiundzwanzig euro fuenfundneunzig cent (123,95 EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Patrick Posch, vorbenannt, gezeichnet wurden.

Welcher Komparent den handelnden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird mit siebenundachtzig tausend sechs hundert fuenf euro zweiunddreissig cent (87.605,321 EUR) aufgestockt um das Kapital auf ein hundert tausend euro (100.000,- EUR) zu erhöhen. Die Einzahlung der Summe von siebenundachtzig tausend sechs hundert fuenf euro zweiunddreissig cent (87.605,32 EUR) geschah durch den einzigen Anteilhaber, Beteiligung am Gesellschaftskapital, vermittels Einbringen von freien Reserven.

Zweiter beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 5 Absatz 1 der Statuten wie folgt abgeändert:

« **Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt ein hundert tausend euro (100.000,- EUR), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein tausend euro (1.000,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Patrick Posch, Schreiner, wohnhaft zu L-9753 Heinerscheid, Kirchestrooss 10.»

Dritter und Letzter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L 9753 Heinerscheid, Hausnummer 96 nach L-9749 Fischbach, Giallewee 9 zu verlegen und dementsprechend Artikel 2 Absatz 1 der Statuten wie folgt umzuändern:

« **Art.2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Fischbach.»

Die genaue Anschrift lautet «L-9749 Fischbach, Giallewee 9».

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Posch, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 8 octobre 2007. CLE/2007/928. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Kler.

Fuer gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 8. Oktober 2007.

M. Weinandy.

Référence de publication: 2007121135/238/46.

(070139113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

MSM Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.459.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MSM LUXEMBOURG SERVICES LLC, a limited partnership company existing under the laws of Delaware, United States, with registered office at c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH, Ltd, 615 South DuPont Highway, Dover Delaware 19901, United States of America,

here represented by Ms Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 20 September 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of MSM LUXEMBOURG SERVICES S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 128.459, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 July 2007, number 1511 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have not been modified since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to modify article 2 of the articles of incorporation of the Company and to add a new paragraph following its current second paragraph, which now reads as follows:

«The Company may further provide securities investment consultancy services in any country being member of the Association of Southeast Asian Nations and render administrative, technical, financial, economic or managerial services to companies, enterprises and/or any other entities wherein the Company owns participation.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSM LUXEMBOURG SERVICES LLC, une société limited liability company existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH, Ltd, 615 South Du Pont Highway, Dover Delaware 19901, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Mademoiselle Céline Le Cam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 septembre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera attachée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'actionnaire unique de la société MSM LUXEMBOURG SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.459 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 juillet 2007 numéro 1511 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société et d'y ajouter un nouveau paragraphe à la suite de son actuel paragraphe 2, qui aura désormais la teneur suivante:

«De plus, la Société peut prester des services de consultant en investissement dans tout pays membre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques ou de gestion à des sociétés, entreprises et/ou toutes autres entités dans lesquelles elle détient une participation.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Le Cam, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007. Relation: LAC/2007/28950. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007121154/242/69.

(070139366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ELBA SUBHOLDING B.V., a Besloten Vennootschap under Dutch law, having its registered office at Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, incorporated pursuant to a deed drawn up on 8 May 2007 and registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34273468, (the «Sole Shareholder»), holder of all the shares in the share capital of the Company.

The Sole Shareholder is hereby represented by Mr Bertrand Moupfouma, lawyer residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that the Sole Shareholder is the actual sole shareholder of ELBA LUX S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned public notary Maître Bettingen, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), dated 7 June 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Régistre du commerce et des sociétés) under number B 129.144.

All this having been declared, the appearing party, holding 500 (Five Hundred) shares («parts sociales») corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

1. First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of Eight Hundred Twenty-Eight Thousand Four Hundred Thirty-Two Euro (EUR 828,432.-) so as to bring the Company's capital from its current amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) to Eight Hundred Forty Thousand Nine Hundred Thirty-Two Euro (EUR 840,932.-) by the creation and issue of Thirty-Three Thousand Hundred Thirty-Seven (33,137) shares («parts sociales») each having a value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) (hereafter referred as to the «New Shares») to be fully subscribed and fully paid-up by contribution in cash without issue premium.

2. Second resolution

The Sole Shareholder, resolves to approve the subscription of the New Shares by itself as listed in the table below and the payment for such New Shares by a contribution in cash of an amount of Eight Hundred Twenty-Eight Thousand Four Hundred Thirty-Two Euro (EUR 828,432.-), as follows:

Shareholder	Number of New Shares	Nominal value (Euro)
ELBA SUBHOLDING B.V.	33,137	828,432.-
Total:	33,137	828,432.-

As a result of the following capital increase, the Sole Shareholder owns the number of the Company's shares as mentioned in the table below:

Shareholder	Number of Shares	Nominal value
ELBA SUBHOLDING B.V.	33,637	840,932.-
Total:	33,637	840,932.-

The Subscriber is here represented as aforementioned and the amount of of eight hundred and twenty-eight thousand four hundred and thirty-two Euro (EUR 828,432.-) is as now available to the company as was certified to the notary who acknowledged this.

3. Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

«6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at Eight Hundred Forty Thousand Nine Hundred Thirty-Two Euro (EUR 840,932.-) represented by Thirty-Three Thousand Six Hundred Thirty-Seven (33,637) shares («parts sociales») of Twenty-Five Euro (25 EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

The foregoing resolutions have been taken separately.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ELBA SUBHOLDING B.V., une Besloten Vennootschap soumise au droit néerlandais, ayant son siège social au Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, les Pays-Bas, constituée par acte notarié le 8 mai 2007, immatriculée auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34273468, détenant l'intégralité des part sociales de la Société (ci-après dénommés l'«Associé unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par M. Bertrand Moupfouma, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que l' Associé Unique est l'actuel associé unique de ELBA LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte notarié par-devant le notaire Maître Bettingen, résidant à Niederaanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 7 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 129.144 (ci-après la «Société»).

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 500 (Cinq Cents) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représentée comme ci-dessus, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et pris les résolutions suivantes:

1. Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de Huit Cent Vingt-Huit Mille Quatre Cent Trente-Deux Euros (828.432,- EUR) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de Douze Cent Mille Cinq Cents Euros (12.500,- EUR) à Huit Cent Quarante Mille Neuf Cent Trente-Deux Euros (840.932,- EUR) par la création et la libération de Trente-Trois Mille Trente-Sept (33.137) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de Vingt-Cinq (25,- EUR) (ci-après les «Nouvelles Parts Sociales»), intégralement souscrites et libérées par paiement en numéraire sans prime d'émission.

2. Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la souscription des Nouvelles Parts Sociales par lui tel que repris dans le tableau ci-dessous et leur paiement par apport en numéraire pour un montant total de Huit Cent Vingt Huit Mille Quatre Cent Trente-Deux Euros (828.432,- EUR), comme suit:

Associé	Nombre de Nouvelles Parts Sociales	Valeur nominale totale (en EUR)
ELBA SUBHOLDING B.V.	33.137	828.432,-
Total:	33.137	828.432,-

Suite à cette augmentation de capital, L'Associé Unique détient le nombre de parts sociales suivant dans la Société:

Associé	Nombre de Parts Sociales	Valeur nominale totale (en EUR)
ELBA SUBHOLDING B.V.	33.637	840.932,-
Total:	33.637	840.932,-

Le souscripteur est ici représenté comme il est dit ci-avant et le montant de Huit Cent Vingt-Huit Mille Quatre Cent Trente-Deux Euros (828.432,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à Huit Cent Quarante Mille Neuf Cent Trente-Deux Euros (840.932,- EUR) représenté par Trente-Trois Mille Six Cent Trente-Sept (33.637) parts sociales d'une valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Moupfouma, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, Relation: LAC/2007/19999. — Reçu 8.284,32 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007121708/242/145.

(070140036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Invesco European Hotel Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.664.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of September.

Before us Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of INVESCO EUROPEAN REAL ESTATE FUND (the «Fund»), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered under R.C.S. Luxembourg B. 116.664. The Fund was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, dated of 30 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 14 June 2006.

The extraordinary general meeting (the «Meeting») was presided by Mrs. Kristel Gilissen, Avocat, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Eva Brauckmann, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mrs. Anissa Ayad, bank employee, residing in Gandrange, France.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Agenda of the meeting is the following:

1. to replace the reference to the law of 19th July 1991 by reference to the law of 13th February 2007 on specialised investment funds and subsequently amend relevant articles of the articles of association wherever this reference occurs;

2. to change article 18 ADVISORY BOARD of the articles of incorporation to allow for advisory board meetings to take place in locations other than Luxembourg and consequently delete the words «in Luxembourg» in the first sentence of the paragraph following the table MATTERS REQUIRING APPROVAL BY THE ADVISORY BOARD; and

3. to appoint Mr Eduard Koster, Head of Legal Engineering RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette as new director of the Fund until next annual general meeting.

II. Since the extraordinary general meeting of 19th July 2007 was not able to deliberate and vote for lack of quorum, the board of directors has decided to reconvene the extraordinary meeting of shareholders and to submit to the vote of the shareholders the same agenda as above described.

III. The Meeting was reconvened by notices containing the agenda sent on 2 August 2007 to registered shareholders, and published in the Mémorial, Tageblatt and d'Wort on 4 August 2007 and 20 August 2007.

IV. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares represented are detailed on the attendance list to be signed by proxyholders, the members of the bureau and the undersigned notary and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. The Meeting is not subject to a quorum requirement and resolutions in relation to the agenda point 1 and 2 are validly taken by majority vote of two-thirds of the shares present or represented at the meeting. The resolution concerning item 3 of the Agenda is validly taken by simple majority vote of the shares present or represented.

VI. It appears from the attendance list that all the shares of the Fund in issue at the date of the present Meeting are represented at the present Meeting. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to replace the reference to the law of 19th July 1991 by reference to the law of 13th February 2007 on specialised investment funds and accordingly to amend article 1, article 4 (second paragraph), item d) of article 7 and article 30 to read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund («société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé») under the name of INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND (hereinafter the «Company»).»

« **Art. 4. Purpose.** The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 13th February 2007 on specialised investment funds.»

« **Art. 7. Transfer of shares-restrictions.**

d) if the Board considers that the transfer would violate any applicable law and in particular the law of 13th February 2007, regulation or any term of the Company's articles of association;»

« **Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of 13th February 2007 on specialised investment funds, as such laws have been or may be amended from time to time.»

Second resolution

The Meeting decides to change article 18 ADVISORY BOARD of the articles of incorporation by deleting the words «in Luxembourg» in the first sentence of the paragraph following the table MATTERS REQUIRING APPROVAL BY THE ADVISORY BOARD.

Third resolution

The Meeting decides to appoint Mr Eduard Koster, Head of Legal Engineering RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette as new director of the Fund until next Annual General Meeting.

The being no further business on the agenda the Meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German translation; in request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the German version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first name, civil statutes and residence, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausend und sieben, am fünften September.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg,

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre von INVESCO EUROPEAN REAL ESTATE FUND (der «Fonds»), eine société d'investissement à capital variable mit eingetragenem Sitz in 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg und unter R.C.S. Luxemburg B 116.664 registriert, abgehalten. Der Fonds wurde mit Urkunde vom 30. Mai 2006 von dem amtierenden Notar mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, gegründet, die am 14. Juni 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial») veröffentlicht wurde.

Die außerordentliche Generalversammlung (die «Generalversammlung») fand unter dem Vorsitz von Frau Kristel Gilissen, Avocat, wohnhaft in Luxemburg, statt.

Die Vorsitzende bestimmte Frau Eva Brauckmann, Volljuristin, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Protokollführer.

Die Generalversammlung bestimmte Frau Anissa Ayad, Bankangestellte, wohnhaft in Gandrange, Frankreich, zum Stimmenzähler.

Nachdem das Büro der Generalversammlung auf diese Weise gebildet wurde, erklärte der Vorsitzende und beauftragte den Notar, folgendes festzustellen:

I. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

1. den Hinweis auf das Gesetz vom 19. Juli 1991 durch Referenz auf das Gesetz vom 13. Februar 2007 über Spezialfonds zu ersetzen und anschließend alle Artikel der Satzung zu ändern, die diese Referenz enthalten;

2. Artikel 18 «Beirat» der Satzung zu ändern, um die Abhaltung von Beiratssitzungen in anderen Orten als in Luxemburg zu ermöglichen und folglich die Worte «in Luxemburg» im ersten Satz des auf die Tabelle «Angelegenheiten, für die die Zustimmung des Beirats erforderlich ist» folgenden Absatzes zu löschen; und

3. Herrn Eduard Koster, Head of Legal Engineering RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung zum Mitglied des Vorstands des Fonds zu ernennen.

II. Da die außerordentliche Generalversammlung vom 19. Juli 2007 mangels Quorum nicht in der Lage war zu beraten und abzustimmen, hat der Vorstand entschieden, die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wieder einzuberufen und die selbe hiervor beschriebene Tagesordnung den Aktionären zur Abstimmung vorzulegen.

III. Die Generalversammlung wurde durch die Tagesordnung enthaltende Mitteilungen wieder einberufen, die am 2. August 2007 an die Namensaktionäre gesendet wurden und im Mémorial, Tageblatt und d'Wort am 4. August 2007 und am 20. August 2007 veröffentlicht wurden.

IV. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der vertretenen Aktien sind auf der Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den Vollmachtnehmern, den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichneten Notar zu unterzeichnen ist und als Anhang der vorliegenden Urkunde mit dieser bei der Eintragungsbehörde eingereicht wird.

V. Die Generalversammlung unterliegt keinem Anwesenheitsfordernis und Beschlüsse betreffend der Tagesordnungspunkte 1 und 2 werden wirksam durch eine Stimmenmehrheit von zwei Dritteln der bei der Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst. Der Beschluss betreffend Tagesordnungspunkt 3 wird mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien wirksam gefasst.

VI. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass alle am Tag dieser Generalversammlung von dem Fonds ausgegebenen Aktien bei dieser Generalversammlung vertreten sind. Demzufolge ist die Generalversammlung rechtmäßig einberufen und kann rechtmäßig über die Tagesordnungspunkte beraten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Hinweis auf das Gesetz vom 19. Juli 1991 durch Referenz auf das Gesetz vom 13. Februar 2007 über Spezialfonds zu ersetzen und dementsprechend Artikel 1, Artikel 4 (zweiter Absatz), Punkt d) von Artikel 7 und Artikel 30 wie folgt zu ändern:

« **Art. 1. Name.** Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all jenen, die gegebenenfalls Eigentümer der nachfolgend ausgegebenen Anteile werden, eine Aktiengesellschaft («société anonyme»), die als Investmentgesellschaft mit variablem Stammkapital («société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé») einzustufen ist, unter folgendem Namen errichtet: INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND (in der Folge: die «Gesellschaft».)»

« **Art. 4. Zweck der Gesellschaft.** Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen treffen und jede Transaktion vornehmen, die sie gegebenenfalls als für die Erfüllung und Entwicklung ihres Zwecks nützlich ansieht, und zwar im vollsten nach dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über Spezialfonds zulässigen Ausmaß.»

« **Art. 7. Übertragung von Anteilen - Beschränkungen.**

«d) wenn der Vorstand zu der Ansicht gelangt, dass die Übertragung gegen irgendeine anwendbare Gesetzesvorschrift und insbesondere gegen das Gesetz vom 13. Februar 2007, gegen eine Verordnung oder eine Bestimmung des Gesellschaftsvertrages verstoßen würde;»

« **Art. 30. Anwendbare Rechtsordnung.** Für alle nicht in diesem Gesellschaftsvertrag geregelten Angelegenheiten kommen die Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 und jene des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über Spezialfonds in der jeweils geltenden Fassung zur Anwendung.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 18 «Beirat» der Satzung zu ändern, indem die Worte «in Luxemburg» im ersten Satz des auf die Tabelle «Angelegenheiten, für die die Zustimmung des Beirates erforderlich ist» folgenden Absatzes gelöscht werden.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Eduard Koster, Head of Legal Engineering RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung zum Mitglied des Vorstandes des Fonds zu ernennen.

Da keine weiteren Angelegenheiten auf der Tagesordnung der Generalversammlung stehen, wurde diese daraufhin geschlossen.

Dem Vorgenannten entsprechend wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg am zu Beginn dieses Dokumentes genannten Datum erstellt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wird und dass, auf Antrag der erschienenen Personen sowie im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Version, die englische Version maßgeblich sein soll.

Nachdem die Urkunde den Erschienenen, die dem Notar den Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz nach bekannt sind, verlesen wurde, wurde sie gemeinsam von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: K. Gilissen, E. Brauckmann, A. Ayac, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, Relation: LAC/2007/25512. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 18. September 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007121728/242/158.

(070140029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Essex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 780.801.440,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.759.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of September.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of ESSEX S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 115.759, incorporated on 7 April 2006 pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the «Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations» number C-1246 of 28 June 2006, pages 59762-59771, lastly amended

by a deed enacted on 16 November 2006 by Maître Henri Hellinckx, prenamed and published in the Memorial C n ° 2218 of 27 November 2006, pages 106454-106456 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, HANSON DEVON LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, a company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Sole Shareholder»), represented by Mrs Annick Braquet, notary clerk, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to her under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of convening notice right;
2. Termination of the current financial year of the Company on 25 September 2007;
3. Decision to fix the starting and the closing dates of the next financial years on respectively 26 September and 25 September;
4. Subsequent amendment of articles 17 and 18 of the Company's articles of association; and
5. Miscellaneous.

II.- After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to exceptionally terminate on 25 September 2007 (instead of 31 December 2007) the current financial year of the Company, having started on 1 January 2007.

Third resolution

It is resolved to amend the opening and closing dates of the subsequent financial years of the Company. Each subsequent financial year of the Company shall then begin on 25 September and end on 26 September.

Fourth resolution

Subsequently to the third resolution, it is resolved to amend the Company's articles of association (the «Articles») as follows:

- Article 17 of the Articles is amended as follows:

«The Company's financial year begins on 26 September and ends on 25 September.»

- The first paragraph of article 18 of the Articles is amended as follows:

«Each year, as of 25 September, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société ESSEX S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.759, constituée le 7 avril 2006 par un acte notarié de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-1246 du 28 juin 2006, pages 59762-59771, modifié en dernier lieu par un acte notarié du 16 novembre 2006 de Maître Henri Hellinckx, précité et publié au Mémorial C, numéro 2218 du 27 novembre 2006, pages 106454-106456 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, HANSON DEVON LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH, une société constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé Unique»), représentée par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, dûment autorisé à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée ci-après pour être enregistrée avec le présent acte.

L'associé unique déclare et requiert le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Renonciation au droit de convocation;
- 2) Clôture de l'exercice social en cours de la Société au 25 septembre 2007;
- 3) Décision de fixer les dates de commencement et de clôture des prochains exercices sociaux respectivement au 26 septembre et 25 septembre;
- 4) Modification subséquente des articles 17 et 18 des statuts de la Société; et
- 5) Divers.

II.- Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; il reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique décide ensuite que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé de clôturer exceptionnellement au 25 septembre 2007 (au lieu du 31 décembre 2007) l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1^{er} janvier 2007.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier les dates de commencement et de clôture des exercices sociaux suivants de la Société. Chaque exercice social subséquent de la Société commencera donc le 26 septembre et se terminer le 25 septembre.

Quatrième résolution

En conséquence de la troisième résolution, il a été décidé de modifier les statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:

- L'article 17 des Statuts est modifié comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 26 septembre et se termine le 25 septembre.»

- Le premier paragraphe de l'article 18 des Statuts est modifié comme suit:

«Chaque année, avec effet au 25 septembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société ainsi que de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du ou des gérants envers la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente minute, s'élève à environ EUR 900,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29193. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007121735/242/127.

(070139971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Reckinger Alfred S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 98, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 58.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

RECKINGER ALFRED S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007121782/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01589. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Rima SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.891.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 2 mai 2005

L'an deux mille cinq, le deux mai, à neuf heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Armand Distave,

Monsieur Raymond Le Lourec,

Monsieur Max Galowich,

Monsieur Jean-Paul Frank,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Monsieur Raymond Le Lourec, conseil économique et fiscal, demeurant à demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Le mandat de:

LUX-AUDIT S.A.

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Signatures.

Référence de publication: 2007121597/3083/34.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 3rd, 2007, it has been resolved the following:

3 To accept the resignation of Mr. Mikael Holmberg as director of the company;

4 To elect Mr. Peter Engelberg, residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg and Ms. Kristina Ekstrand, residing 19, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, as new directors of the company;

5 To re-elect Mr. Anders Fällman and Mr. Pierre Arens as directors of the company the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2007;

6 To re-elect Gilles Wecker as the statutory auditor until the next annual general meeting.

P. Engelberg / F. Finnegan / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 3 septembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

3. D'accepter la résignation de Monsieur Mikael Holmberg comme membre du conseil d'administration

4. D'élire Monsieur Peter Engelberg, demeurant Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg et de Mademoiselle Kristina Ekstrand, demeurant 19, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg, comme membres au conseil d'administration;

5. De re-élire Messieurs Anders Fällman et Pierre Arens comme membres du conseil des administrateurs;

6. De re-élire Monsieur Gilles Wecker comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007

P. Engelberg / F. Finnegan / G. Wecker.

Référence de publication: 2007121600/1369/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05600. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Kelti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 90.039.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 28 septembre 2007

L'assemblée prend acte des démissions de Madame Sonja Linz et de Messieurs Pascal Noel et Georges Deitz de leur fonction d'administrateur et nomme, avec effet immédiat, pour la durée restant à courir des administrateurs démissionnaires.

- Monsieur Patrick Rochas, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Philippe Slendzak, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Catherine Calvi, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

De même l'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes, Monsieur Rodolphe Gerbes et nomme avec effet immédiat, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société anonyme MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007121577/657/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Crystal Car Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.613.

—
EXTRAIT

Lors des résolutions d'associé commandité en date du 20 juin 2007 de la société TAGGIA XCIII CONSULTADORIA A PARTICIPACOES UNIPESSOAL PARTNERSHIP S.e.c.s., la résolution suivante a été adoptée:

Changement de dénomination sociale de TAGGIA XCIII CONSULTADORIA A PARTICIPACOES UNIPESSOAL PARTNERSHIP S.e.c.s. en PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP S.e.c.s.

A compter du 20 juin 2007, la dénomination sociale de l'associé de CRYSTAL CAR PROPERTIES S.à r.l., TAGGIA XCIII CONSULTADORIA A PARTICIPACOES UNIPESSOAL PARTNERSHIP SECS est PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP SECS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007121584/7491/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Martyn Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.468,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.858.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 2 juillet 2007, le siège social de l'associé de MARTYN PROPERTIES S.à r.l., PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) PARTNERSHIP S.e.c.s. a été transféré du 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

A compter du 2 juillet 2007, le siège social de l'associé de MARTYN PROPERTIES S.à r.l., PENGANA CREDO PROPERTY (Luxembourg) PARTNERSHIP S.e.c.s. inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 123185 est le 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007121586/7491/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Etoile Promotions "A" S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.273.

—
L'an deux mille sept, le vingt septembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Société pour l'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE A LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 30, rue Goethe, L-1637, Luxembourg et immatriculée au registre des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67017 ici représenté par John Jones, gérant, demeurant à Luxembourg.

Le comparant est l'associé unique de la société ETOILE PROMOTIONS «A» S.à r.l (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B69273, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Capellen, le 6 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 467 en date du 18 juin 1999.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer différentes classes de gérants qui seront divisés en gérant(s) A et gérant(s) B.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de prévoir que la Société sera engagée par la seule signature d'un gérant A pour toutes les décisions concernant la gestion journalière de la Société et par la signature conjointe d'au moins un gérant A et un gérant B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, incluant mais non limité à tout contrat excédant cinquante mille euros (EUR 50.000), tout appel de fonds, toute signature de document de sûreté, l'ouverture de compte bancaire, tout mouvement de fond des comptes bancaires de la Société à une partie tiers, l'acquisition ou la vente d'actif, et l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Pascal Wagner, comme gérant A de la Société.

L'associé unique décide également de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur John C. Jones, gérant de société, né à Newport, Angleterre, le 10 septembre 1950, demeurant à 1 Courtenay Lodge, Courtenay Terrace, Hove BN3 2WF, Royaume-Uni est nommé comme gérant A de la Société; et
- ETOILE CENTURIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, est nommé comme gérant B de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier les conditions de quorum des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil de gérance de la Société, comme suit:

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées de la Société, à l'exception des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil de gérance de la Société, pour lesquelles 60% au moins du capital sera représenté. Les résolutions seront prises à la majorité qualifiée de 66% des voix présentes ou représentées.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions susmentionnées, l'article 10 des statuts est modifié et deux nouveaux articles 14 et 15 sont insérés. Ces articles auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société sera administrée par un conseil de gérance de trois membres au moins, composé de gérant(s) A et de gérant (s) B, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Les gérants sont rééligibles.»

« **Art. 14.** Le gérant peut déléguer ses pouvoirs à un gérant, directeur ou autre agent.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un gérant A pour les décisions concernant la gestion journalière de la Société et par la signature conjointe d'au moins un gérant A et d'au moins un gérant B pour toutes les décisions n'entrant pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, incluant mais non limité à tout contrat excédant cinquante mille euros (EUR 50.000), tout appel de fonds, toute signature de document de sûreté, l'ouverture de compte bancaire, tout mouvement de fond des comptes bancaires de la Société à une partie tiers, l'acquisition ou la vente d'actif, et l'utilisation de fonds mis à la disposition de la Société.»

« **Art. 15.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des associés de la Société, à l'exception des assemblées relatives à la nomination et à la révocation des membres du conseil de gérance de la Société, pour lesquelles 60% au moins du capital sera représenté. Les résolutions seront prises à la majorité qualifiée de 66% des voix présentes ou représentées.»

Les articles suivants sont renumérotés en conséquence.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête du présent acte.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Jones; A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2007 Relation: EAC/ 2007/11557. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2007

A. Biel.

Référence de publication: 2007121697/203/71.

(070140419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

CD Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 26, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 80.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

CD IMMO S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007121783/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01582. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Sensata Investment Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.103.081,25.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 114.729.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, acting as the representative of SENSATA INVESTMENT COMPANY S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 114729, pursuant to a resolution of the sole manager of the Company dated 31 August 2007.

A copy of the said resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated in the form of a société en commandite par actions under the name of S&C INVESTMENT COMPANY S.C.A. pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1027, on 26 May 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 28 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1920, on 12 October 2006.

2) The issued share capital of the Company is currently set at nine hundred ninety thousand two hundred six euro and twenty-five cent (EUR 990,206.25) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) seven hundred ninety-two thousand one hundred sixty-four (792,164) Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each; and

(b) one (1) Management Share with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

3) Pursuant to article 6.2. («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the authorised share capital of the Company is currently set at an amount of one hundred seventy-six million two hundred six thousand thirty-six euro and twenty-five cent (EUR 176,206,036.25) represented by:

(a) two million three hundred seventy-one thousand four hundred seventy-nine (2,371,479) Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time; and

(b) one hundred thirty-eight million five hundred ninety-three thousand three hundred fifty (138,593,350) Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs.

The sole manager of the Company is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares issued.

4) By a resolution adopted on 31 August 2007, the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twelve thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 112,875) in order to bring it from its current amount of nine hundred ninety thousand two hundred six euro and twenty-five cent (EUR 990,206.25) up to an amount of one million one hundred three thousand eighty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,103,081.25) through the issuance of ninety thousand three hundred (90,300) Ordinary Shares (the «Newly Issued Ordinary Shares»), having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, through the conversion of nine thousand three hundred (90,300) series 1 convertible preferred equity certificates («CPECs») having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, held by Mr. Thomas Wroe, born on 18 August 1950 in Rhode Island, residing at 297 Sesuit Neck Road, PO Box 879, East Dennis, MA 02641, USA.

In accordance with article 6.2. («Authorised Capital») of the articles of incorporation of the Company, the manager of the Company has decided to suppress the preferential subscription right of the existing shareholders to subscribe for the Newly Issued Ordinary Shares. The ninety thousand three hundred (90,300) Newly Issued Ordinary Shares have all been subscribed by Mr. Thomas Wroe, prenamed.

5) All of the ninety thousand three hundred (90,300) Newly Issued Ordinary Shares have been fully paid up by Mr. Thomas Wroe, prenamed, through the conversion of nine thousand three hundred (90,300) series 1 CPECs having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Evidence of the existence and of the value of the CPECs has been produced to the undersigned notary in the form of a valuation report of an independent auditor.

6) As a consequence of such increase of share capital, the first paragraph of article 6.1. and the first paragraph of article 6.2. of the articles of incorporation of the Company are amended and now read as follows:

« 6.1. Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of one million one hundred three thousand eighty-one euro and twenty-five cent (EUR 1,103,081.25) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) eight hundred eighty-two thousand four hundred sixty-four (882,464) Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each; and

(b) one (1) Management Share with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).»

« 6.2. Authorised Capital. In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at an amount of one hundred seventy-six million ninety-three thousand one hundred sixty-one euro and twenty-five cent (EUR 176,093,161.25) represented by:

(a) two million three hundred seventy-one thousand four hundred seventy-nine (2,371,479) Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time; and

(b) one hundred thirty-eight million five hundred three thousand fifty (138,503,050) Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the

Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle. Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant du gérant unique de SENSATA INVESTMENT COMPANY S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social à 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-

Duché de Luxembourg sous le numéro B 114729, en vertu d'une résolution du gérant unique de la Société en date du 31 août 2007.

Une copie de ladite résolution, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination S&C INVESTMENT COMPANY S.C.A. en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 8 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1027, en date du 26 mai 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1920 en date du 12 octobre 2006.

2) Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à neuf cent quatre-vingt-dix mille deux cent six euros et vingt-cinq cents (EUR 990.206,25), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) sept cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-quatre (792.164) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) chacune; et

(b) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25).

3) Conformément à l'article 6.2. («Capital autorisé») des statuts de la Société, le capital autorisé est actuellement fixé à cent soixante-seize millions deux cent six mille trente-six euros et vingt-cinq cents (EUR 176.206.036,25) représenté par:

(a) deux millions trois cent soixante-onze mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.371.479) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et réservées à être émises dans le futur; et

(b) cent trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante (138.593.350) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1. Le gérant unique de la Société est autorisé à émettre des actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel aux nouvelles actions à émettre.

4) Conformément à sa résolution en date du 31 août 2007, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 112.875) afin de le porter de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-dix mille deux cent six euros et vingt-cinq cents (EUR 990.206,25) à un montant d'un million cent trois mille quatre-vingt-un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.103.081,25) par l'émission de quatre-vingt-dix mille trois cents (90.300) Actions Ordinaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires») ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, par conversion de quatre-vingt-dix mille trois cents (90.300) convertible preferred-equity certificates («CPECs») de série 1 ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par CPEC, détenus par M. Thomas Wroe, né le 18 août 1950 à Rhode Island, demeurant à 97 Sesuit Neck Road, PO Box 879, East Dennis, MA 02641, Etats-Unis d'Amérique.

Conformément à l'article 6.2. («Capital autorisé») des statuts de la Société, le gérant de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants aux Nouvelles Actions Ordinaires.

Les quatre-vingt-dix mille trois cents (90.300) Nouvelles Actions Ordinaires ont toutes été souscrites par M. Thomas Wroe, susmentionné.

5) Toutes les quatre-vingt-dix mille trois cents (90.300) Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement libérées par M. Thomas Wroe, susmentionné, par la conversion de quatre-vingt-dix mille trois cents (90.300) CPECs de Série 1 ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents par CPEC.

La preuve de l'existence et de la valeur des CPECs a été produite au notaire soussigné par un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises.

6) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 6.1. et le premier paragraphe de l'article 6.2. des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit d'un million cent trois mille quatre-vingt-un euros et vingt-cinq cents (EUR 1.103.081,25) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en: (a) huit cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quatre (882.464) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et

(b) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).»

« **6.2. Capital autorisé.** En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cent soixante-seize millions quatre-vingt-treize mille cent soixante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 176.093.161,25), représenté par:

(a) deux millions trois cent soixante-onze mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.371.479) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et réservées à être émises dans le futur; et

(b) cent trente-huit millions cinq cent trois mille cinquante (138.503.050) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) chacune et réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28046. — Reçu 1.128,75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007121705/211/159.

(070139630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Scipio Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 68, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 108.421.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122262/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07430. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Fermain Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.501,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.376.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Natacha Trunkwald, lawyer, residing in 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, representing:

I. FERMAIN GP LLP, a limited liability partnership governed by the laws of Delaware, having its registered address at RL&F SERVICE CORP, One Rodney Square, 10 Floor, Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, by virtue of a proxy given in London, in June 18, 2007;

II. FERMAIN HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered address at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, by virtue of a proxy given in Guernsey, on June 15, 2007;

III. Gianluca Andena, corporate executive, born on October 11, 1958, in Parma (Italy), residing at Viale Trento Trieste 7, 26900 Lodi, Italy, by virtue of a proxy given in Milan, on June 14, 2007;

IV. Roberto Biondi, corporate executive, born on February 23, 1971, in Magenta (Italy), residing at Via dell'Olmo 18, 21018 Sesto Calende, Italy, by virtue of a proxy given in Milan, on June 14, 2007;

V. Paolo Colonna, corporate executive, born on May 23, 1948, in Turin (Italy), residing at Via Borgonuovo 24, 20121 Milan, Italy, by virtue of a proxy given in Milan, on June 14, 2007;

VI. Daniel Elalouf, corporate executive, born on June 13, 1964, in Fontenay sous Bois (France), residing at 33, rue de Petit Muse, 75004 Paris, France, by virtue of a proxy given in Paris, on June 18, 2007;

VII. Guido Paolo Gamucci, corporate executive, born on July 8, 1952, in Rome (Italy), residing at P. le Lotto 4, 20148 Milan, Italy, by virtue of a proxy given in Tokyo, on June 14, 2007;

VIII. Bernard Giroud, corporate executive, born on March 15, 1941, in Casablanca (Morocco), residing at 23, avenue Emile, Deschanel, 75007 Paris, France, by virtue of a proxy given in Paris, on June 25, 2007;

IX. Cinzia Lombardi, corporate executive, born on November 26, 1961, in Milan (Italy), residing at Via Nirone 2/A, 20123 Milan, Italy, by virtue of a proxy given in Milan, on June 14, 2007;

X. Marco Lucchini, corporate executive, born on September 25, 1968, in Mantova (Italy), residing at Via Rosolino Pilo 20, 20129 Milan, Italy, by virtue of a proxy given in Milan, on June 14, 2007;

XI. Ferruccio Rossi, corporate executive, born on February 24, 1972, in La Spezia (Italy), residing at via Verona 9, 20135 Milan, Italy, by virtue of a proxy given in La Spezia, on June 15, 2007;

XII. SAFIC S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered address at C/O FIDU-CONSULT ET JECKELMANN SA, 55, boulevard de Perolles, 1700 Fribourg, Switzerland, by virtue of a proxy given in Fribourg, on June 21, 2007;

XIII. Federico Saruggia, corporate executive, born on June 7, 1962, in Como (Italy), residing at Via Villini 6, 22100 Como, Italy, by virtue of a proxy given in Milan, on June 14, 2007;

XIV. Nicola Volpi, corporate executive, born on October 3, 1961, in Milan (Italy), residing at Via Nirone 2/A, 20123 Milan, Italy, by virtue of a proxy given in Milan, on June 14, 2007;

XV. WADERSLADE LIMITED, a company incorporated under the laws of Isle of Man, having its registered address at St James's Chambers, Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM99 1PP, by virtue of a proxy given in Guernsey, on July 2, 2007;

XVI. FIRST COURT LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered address at St Peter's House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 6AX, by virtue of a proxy given in Bermuda, on June 21, 2007.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the only shareholders of FERMAIN INVESTMENTS LIMITED, a company with limited liability company incorporated and organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, having an issued share capital of one hundred twenty-five thousand five hundred one euro (EUR 125,501.-) divided into twelve million five hundred fifty thousand (12.550.000) A shares each having a par value of one eurocent (EUR 0.01) and one hundred (100) B shares each having a par value of one eurocent (EUR 0.01) (the Company). According to a certificate issued on the date hereof by the management of the Company, the net asset value of the Company is seventy-six million seven hundred nineteen thousand nine hundred seventy euro (EUR 76,719,970.-).

II. By written resolutions of the shareholders of the Company validly adopted on July 2, 2007, acting in accordance with the articles of association of the Company and the companies (Guernsey) Law, a copy of which articles shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office and principal establishment from Guernsey to the City of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Guernsey to give effect to that resolution have been duly performed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the administrative office, the principal establishment and place of effective management from Guernsey to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (*société à responsabilité limitée*) with the name FERMAIN INVESTMENTS S.à.r.l., acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the administrative Office, the principal establishment and place of effective management of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at July 31, 2007;

4. Creation of three new classes of shares and reclassification of the existing A shares;

5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

6. Revocation of the current managers, special vote of discharge and appointment of new managers for an unlimited duration;

7. Establishment of the registered office, the administrative office, the principal establishment and place of effective management of the Company at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The shareholders unanimously resolve to transfer the registered office, the administrative office, the principal establishment and place of effective management of the Company from Guernsey to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The shareholders further declare that all formalities required under the laws of the Guernsey to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The shareholders unanimously resolve that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name FERMAIN INVESTMENTS S.à.r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The shareholders unanimously approve the balance sheet of the Company as at July 31, 2007.

Fourth resolution

The shareholders unanimously resolve to create, in replacement of the existing A shares, three new classes of shares, the A1 shares, the A2 shares and the A3 shares and to further reclassify the existing A shares into 5,861,850 A1 shares, 5,747,436 A2 shares and 940,714 A3 shares.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the shareholders unanimously resolve to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FERMAIN INVESTMENTS S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner (including gratuitous transfers) any stock, shares, partnership interests and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred twenty-five thousand five hundred one euro (EUR 125,501.-) divided into five million eight hundred sixty-one thousand eight hundred fifty (5,861,850) A1 shares each having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each (the A1 Shares), five million seven hundred forty-seven thousand four hundred thirty-six (5,747,436) A2 shares each having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each (the A2 Shares), nine hundred forty thousand seven hundred fourteen (940,714) A3 shares each having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each (the A3 Shares) and one hundred (100) B shares each having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each (the B Shares), all subscribed and fully paid-up. In these Articles, the A1 Shares, the A2 Shares and the A3 Shares are collectively referred to as the «A Shares» and the A1 Shares, the A2 Shares, the A3 Shares and the B Shares are collectively referred to as the «shares».

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles, provided that any increase of capital so made will result in the issuance of new A Shares and new B Shares in the same proportion as the A Shares bear to the B Shares in the initial subscribed capital of the Company, unless otherwise decided by the majority of the shareholders.

Art. 6. Shares.

6.1. Subject to Article 15.3., each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. A Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. Subject to the provisions of article 189 of the Law, if the Company has more than one shareholder, the transfer of A Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the holders of A Shares representing at least three quarters of the portion of the share capital of the Company pertaining to the holders of A Shares.

6.4. No B Share shall be transferred except in accordance with clause 6.5 below save and except a transfer made with the written consent of all holders of A Shares.

6.5. Any holder of B Shares desiring to transfer any B Shares shall make a written request to the Company to transfer the shares and such request will constitute the Company his agent to sell the shares to any holder of A Shares at the par value of the shares. The shares shall be offered in the first instance to all holders of A Shares on terms that the shares will be sold to the holders of A Shares accepting the offer and if more than one in proportion to the existing holdings of A Shares. If on the expiry of the two months after the date upon which the Company received the above request, the Company has not found purchasers for all the shares, the holder of B Shares shall be at liberty, until the expiration of four months from such moment, to transfer all or any of the shares to any person and at any price, or by way of gift; provided that if the board of managers shall so resolve the Company may inform the holder of B Shares that the Company will as soon as practicable purchase the all the B shares at the par value.

With the consent in writing of all holders of A Shares, the procedure laid down by clause 6.5 can be waived or varied.

6.6. The special rights attached to each class of shares may be varied or abrogated, either whilst the Company is a going concern or during or in contemplation of a winding up, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company and with the consent in writing of the holders of the majority of the issued shares of such class.

6.7. Any shareholder shall be entitled:

(a) without payment, to one certificate for all his shares of each class and, when part only of the shares comprised in a certificate is sold or transferred, to a new certificate for the remainder of the shares so comprised; or

(b) upon payment of such sum for each certificate as the managers shall from time to time determine, to several certificates each for one or more of his shares of any class.

6.8. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.9. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first November of each year and end on the thirty-first October of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. Subject to Article 15.3., the general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. As to the financial rights, the shares are divided into the following categories:

- A1 Shares bearing no right to the attribution of current year profits for the first five financial periods following the one in course as at 31 August 2007. After the expiry of the fifth financial year, the A1 Shares bear the right to the attribution of profits in the same proportion as A3 Shares below. A1 Shares however bear the right to the repayment of capital and attribution of liquidation proceeds in all cases of liquidation (voluntary or mandatory) but with priority over other shareholders. A1 Shares can be converted, on option of the shareholders, into A2 Shares;

- A2 Shares bearing the right to the attribution of profits equal to Euro 0.50 per share for each financial year. If, in a given financial year, the Company does not have sufficient current year and retained profits to comply with the attribution of the maximum profits set forth above, the right to such attribution is preserved by the shareholders and the attribution will be made with profits realised in subsequent years up to the above mentioned amount. A2 Shares bear ordinary rights as to the repayment of capital and attribution of liquidation proceeds in all cases of liquidation (voluntary or mandatory);

- A3 Shares bearing the right to the attribution of profits as determined by the Company's meeting out of the current year and retained profits of the Company, after payment of the dividends owed to A2 Shares. A3 Shares bear ordinary rights as to the repayment of capital and attribution of liquidation proceeds in all cases of liquidation (voluntary or mandatory).

- B Shares bear no right to ordinary dividends but are entitled to a preferential repayment of capital in the event of dissolution up to € 1.- per share or such higher amount that the liquidator may determine subject always to the agreement of all shareholders to the Company to any sum or sums in excess of € 1.- per share.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution

The shareholders unanimously resolve to remove Alistair David Boyle, Derek Gray and John Mary Marren, as managers of the Company, Susan Godfrey as secretary of the Company, PricewaterhouseCoopers CI LLP as auditor of the Company and NOTHERN TRUST INTERNATIONAL FUND ADMINISTRATION SERVICES (GUERNSEY) as corporate secretary with immediate effect and to grant them, by special vote, full discharge for the exercise of their mandate. Now therefore, the shareholders unanimously resolve to appoint with effect as of today as managers of the Company for an unlimited duration:

- HALSEY S.à.r.l, having its address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Mr Derek Gray, born on June 4, 1933 in England, having his professional address at 45, Queen Anne Street, London W1G 9JF.

Seventh resolution

The shareholders unanimously resolve to establish the registered office, the administrative office, the principal establishment and place of effective management of the Company at 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred seventy-three thousand euro (EUR 773,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt août.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Mlle Natacha Trunkwald, juriste, résidant au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, représentant:

I. FERMAIN GP LLP, une limited liability shareholdership régie par les Lois du Delaware, ayant son siège social à RL&F SERVICE CORP, One Rodney Square, 10 Floor, Tenth and King Streets, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 18 juin 2007;

II. FERMAIN HOLDING LIMITED, une société constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 15 juin 2007;

III. Gianluca Andena, cadre, née le 11 octobre 1959 à Parmes (Italie), résidant Viale Trento Trieste 7, 26900 Lodi, Italie, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 juin, 2007;

IV. Roberto Biondi, cadre, né le 23 février à Magenta (Italie), résidant Via del l'Olmo 18, 21018 Sesto Calende, Italie, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 juin, 2007;

V. Paolo Colonna, cadre, né le 23 mai 1949 à Turin (Italie), résidant Via Borgonuovo 24, 20121 Milan, Italie, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 juin, 2007;

VI. Daniel Elalouf, cadre, né le 13 juin 1964 à Fontenoy, résidant au 33, rue de Petit Musc, 75004 Paris, France, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 18 juin, 2007;

VII. Guido Paolo Gamucci, cadre, né le 8 juillet 1952 à Rome (Italie), résidant à P. le Lotto 4, 20148 Milan, Italie, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 14 juin, 2007;

VIII. Bernard Giroud, cadre, né le 15 mars 1941 à Casablanca (Maroc), résidant au 23, avenue Emile, Deschanel, 75007 Paris, France, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 25 juin, 2007;

IX. Cinzia Lombardi, cadre, née le 26 novembre 1961 à Milan (Italie), résidant Via Nirone 2/A, 20123 Milan, Italie, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 juin, 2007;

X. Marco Lucchini, cadre, né le 25 septembre 1968 à Mantova (Italie), résidant Via Rosolino Pilo 20, 20129 Milan, Italie, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 juin, 2007;

XI. Ferruccio Rossi, cadre, né le 24 février 1972 à La Spezia (Italie), résidant Via Verona 9, 20135 Milan, Italie, en vertu d'une procuration donnée à La Spezia, le 15 juin 2007;

XII. SAFIC S.A., une société anonyme constituée selon la loi Suisse, ayant son siège social chez FIDU-CONSULT ET JECKELMANN SA, 55, boulevard de Perolles, 1700 Fribourg, Suisse, en vertu d'une procuration donnée à Fribourg, le 21 juin, 2007;

XIII. Federico Saruggia, cadre, né le 7 juin 1962 à Côme (Italie), résidant Via Villini 6, 22100 Côme, Italie, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 juin, 2007;

XIV. Nicola Volpi, cadre, né le 3 octobre 1961 à Milan (Italie), résidant Via Nirone 2/A, 20123 Milan, Italie, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 14 juin, 2007;

XV. WADERSLADE LIMITED, une société constituée selon les lois de l'Ile de Man, ayant son siège social au St James's Chambers, Athol Street, Douglas, Ile de Man, IM99 1PP, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 2 juillet, 2007;

XVI. FIRST COURT LIMITED, une société constituée selon les lois de Guernesey ayant son siège social à St Peter's House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey GY1 6AX, en vertu d'une procuration donnée aux Bernudes, le 21 juin 2007;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées.

Les parties comparantes, telles que représentées ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les seuls associés de FERMAIN INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter port, Guernesey, ayant un capital émis de cent vingt-cinq mille cinq cent un euros (EUR 125.501,-) divisé en douze millions cinq cent cinquante mille (12.550.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et cent (100) parts sociales B ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune (la Société). Selon un certificat émis à la présente date par la direction de la Société, la valeur de l'actif net de la Société s'élève à soixante-seize millions sept cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros (EUR 76.719.970,-).

II. Par résolutions écrites des associés de la Société régulièrement adoptées le 2 juillet 2007, tenue en accord avec les articles des statuts de la Société et de la Loi sur les sociétés de Guernesey, articles dont une copie restera annexée au présent acte, la Société a décidé du transfert de son siège social et de l'administration centrale de Guernesey à la ville de Luxembourg, ceci avec effet immédiat et sans dissolution de la Société, mais au contraire avec une totale continuation sociale et légale. Toutes les formalités requises en accord avec les Lois de Guernesey ont été accomplies pour donner effet à cette résolution.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, de l'administration centrale, du principal établissement et de la direction effective de Guernesey à la ville de Luxembourg, ceci avec effet immédiat et sans dissolution de la Société, mais au contraire avec une totale continuation sociale et légale;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée ayant pour dénomination FERMAIN INVESTMENTS S.à.r.l., acceptation de la nationalité luxembourgeoise consécutivement au transfert du siège social, de l'administration centrale, du principal établissement et lieu de direction effective de la Société en la ville de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société tel qu'au 31 juillet 2007;

4. Création de trois nouvelles classes de parts sociales et reclassification des parts sociales A existantes;

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société en vue de les conformer au lois du Luxembourg, puisqu'il résulte du point 2. ci-dessus que la Société accepte la nationalité luxembourgeoise;

6. Révocation des directeurs actuels, vote spécial de décharge à eux accordée et nomination de nouveaux gérants pour une durée illimitée;

7. Etablissement du siège social, de l'administration centrale, du principal établissement et lieu de direction effective de la Société au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

Les parties comparantes, telles que représentées ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident unanimement de transférer le siège social, l'administration centrale, le principal établissement et lieu de direction effective de la Société de Guernesey en la ville de Luxembourg, et ce, avec effet immédiat sans dissolution de la Société, mais au contraire avec une totale continuation sociale et légale. Les associés déclarent de plus que toutes les formalités requises par les Lois de Guernesey ont été accomplies pour donner effet à un tel transfert.

Deuxième résolution

Les associés décident unanimement de l'adoption par la Société de la forme de société à responsabilité limitée ayant pour dénomination FERMAIN INVESTMENTS S.à.r.l., et de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise. La Société sera de ce fait soumise aux Lois du Grand Duché de Luxembourg à compter de la date du présent acte.

Troisième résolution

Les associés décident unanimement d'approuver le bilan de la Société tel qu'au 31 juillet 2007.

Quatrième résolution

Les associés décident unanimement de créer, en remplacement des parts sociales A existantes, trois nouvelles classes de parts sociales, les parts sociales A1, les parts sociales A2 et les parts sociales A3 et de plus, de reclasser les parts sociales A existantes en 5.861.850 parts sociales A1, 5.747.436 parts sociales A2, 940.714 parts sociales A3.

Cinquième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, les associés décident unanimement d'amender et de totalement reformuler les statuts de la Société pour les conformer aux Lois luxembourgeoises.

Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FERMAIN INVESTMENTS S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille cinq cent un euros (EUR 125.501,-), représenté par cinq millions huit cent soixante et un mille huit cent cinquante (5.861.850) parts sociales A1 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales A1), cinq millions sept cent quarante-sept mille quatre cent trente-six (5.747.436) parts sociales A2 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales A2), neuf cent quarante mille sept cent quatorze (940.714) parts sociales A3 d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales A3), et cent (100) parts sociales B d'une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales B) toutes souscrites et entièrement libérées. Dans les présents statuts, les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2 et les Parts Sociales A3, sont collectivement dénommées les «Parts Sociales A» et les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, et les Parts Sociales B sont collectivement dénommées les «Parts Sociales».

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, pourvu que de telles augmentations de capital résulte de l'émission en une même proportion de nouvelles

Parts Sociales A et de nouvelles Parts Sociales B, afin que la proportion initialement existante entre les Parts Sociales A et les Parts Sociales B soit préservée, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par la majorité des associés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Conformément à l'article 15.3., chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales A sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. Conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi, en cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales A à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des détenteurs de Parts Sociales A représentant au moins les trois quarts du capital de la Société afférent aux détenteurs de Parts Sociales A.

6.4. Aucune Parts Sociale B ne pourra être transférée, à l'exception d'un transfert effectué en accord avec l'article 6.5 ci-dessous, et excepté un transfert effectué avec le consentement écrit de tous les détenteurs de Parts Sociales A.

6.5. Chaque détenteur de Parts Sociales B désirant transférer des Parts Sociales B doit en faire la demande écrite à la Société et une telle requête fera de la Société son agent en vue de vendre les parts sociales à tout détenteur de Parts Sociales A, à la valeur nominale des parts sociales. Les parts sociales devront être proposées dans un premier temps à tous les détenteurs de parts sociales A. Au final, les parts sociales seront vendues aux détenteurs de Parts Sociales A ayant accepté l'offre et pour le cas où plus d'un détenteur se porterait acquéreur, la vente s'opérera à proportion des Parts Sociales A détenues. Si après expiration de deux mois suivant la date de réception de ladite requête par la Société, la Société n'a pas trouvé d'acheteurs pour toutes les Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales B auront la possibilité, jusqu'à l'expiration d'un délai de quatre mois à compter de ce moment, de transférer tout ou partie des Parts Sociales à toute personne et à tout prix, ou par voie de don; à condition que si le conseil de gérance en décide ainsi, la Société informe le détenteur de Parts Sociales B de ce que la Société rachètera aussitôt que ce sera possible, toutes les Parts Sociales B à leur valeur nominale.

Avec le consentement écrit de tous les détenteurs de Parts Sociales A, il pourra être renoncé à la procédure prescrite par l'article 6.5. ou des modifications pourront y être apportées.

6.6. Les droits spéciaux attachés à chaque classe de parts sociales pourront être modifiés ou abrogés, soit que la Société est en cours d'existence, ou pendant, ou en vue d'une dissolution, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société et avec le consentement écrit des détenteurs de la majorité des parts sociales émises d'une telle classe.

6.7. Chaque associé aura droit:

(a) sans paiement, à un certificat pour toutes ses parts sociales de chaque classe et, si seule une fraction des parts sociales est vendue ou transférée, à un nouveau certificat pour le reliquat de parts sociales.

(b) après paiement d'une somme pour chaque certificat telle que déterminée par les gérants de temps à autre, à plusieurs certificats, chacun pour une ou plusieurs parts sociales de chaque classe.

6.8. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.9. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui en fera la requête.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand, ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la simple signature d'un gérant de la Société, ou par les signatures simples ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier novembre de chaque année et se termine le trente et un octobre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, doit préparer un inventaire incluant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve de l'article 15.3, l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 En ce qui concerne les droits financiers, les parts sociales sont divisées dans les catégories suivantes:

(i) Les Parts Sociales A1 ne confèrent aucun droit à l'attribution de bénéfices de l'exercice social pour les cinq exercices sociaux suivant l'exercice en cours au 31 août 2007. Après l'expiration du cinquième exercice social, les Parts Sociales A1 donnent droit à l'affectation des bénéfices dans la même proportion que les Parts Sociales A3 ci-dessous. Les Parts Sociales A1 confèrent toutefois le droit à un rachat de capital et à l'attribution du boni de liquidation dans tous les cas de liquidation (volontaire ou obligatoire) mais avec une priorité aux autres associés. Les Parts Sociales peuvent être converties, sur option des associés, en Parts Sociales A2;

(ii) Les Parts Sociales A2 confèrent le droit à l'attribution de bénéfices égaux à EUR 0,50 par part sociale pour chaque exercice social. Si, dans un exercice social donné, la Société n'a pas suffisamment de bénéfices non répartis pour être en conformité avec l'attribution maximum de profits décrite ci-dessus, le droit à une telle attribution est conservé par les associés et l'attribution sera faite avec les profits réalisés les années suivantes jusqu'à arriver au montant décrit ci-dessus. Les Parts Sociales A2 confèrent des droits ordinaires à un rachat de capital et à l'attribution du boni de liquidation dans tous les cas de liquidation (volontaire ou obligatoire);

(iii) Les Parts Sociales A3 portent le droit à l'attribution de bénéfices comme déterminé par l'assemblée de la Société, après le paiement des dividendes dus aux Parts Sociales A2. Les Parts Sociales A3 portent des droits ordinaires au rachat de capital et à l'attribution de boni de liquidation dans tous les cas de liquidation (volontaire ou obligatoire);

(iv) Les Parts Sociales B ne portent aucun droit aux dividendes ordinaires mais donnent droit à un rachat de capital dans le cas d'une dissolution jusqu'à EUR 1,- par part sociale ou un montant supérieur que déterminera le liquidateur, sous réserve de l'accord de tous les associés de la Société n'importe quelle somme ou des sommes supérieures à EUR 1,- par part sociale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Sixième résolution

Les associés décident unanimement de démettre Alistair David Boyle, Derek Gray et John Mary Marren de leurs fonctions de gérants de la Société, Susan Godfrey de ses fonctions de secrétaire de la Société, PricewaterhouseCoopers CI LLP comme auditeur de la Société et NOTHERN TRUST INTERNATIONAL FUND ADMINISTRATION SERVICES (GUERNESEY) comme secrétaire corporate avec effet immédiat et de leur conférer, par un vote spécial pleine décharge pour l'exercice de leur mandat. Dès lors, les associés décident unanimement de nommer avec effet à compter de ce jour, comme gérant de la Société, pour une durée illimitée:

- HALSEY S.à.r.l, ayant pour adresse 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Mr Derek Gray, né le 4 juin, 1933 en Angleterre, ayant pour adresse professionnelle 45, Queen Anne Street, Londres W1G 9JF.

Septième résolution

Les associés décident unanimement d'établir le siège social, l'administration centrale, le principal établissement et lieu de direction effective de la Société au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent soixante-treize mille euros (EUR 773.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Trunkwald, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, LAC/2007/24226. — Reçu 767.199,70 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122402/5770/644.

(070140907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Multiprint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 118.948.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 5 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122267/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02651. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

ProLogis France XCIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.493.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of September.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis EUROPEAN DEVELOPMENTS BV, a limited liability company, organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the commercial register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in private seal and dated on September 13, 2007.

The above mentioned proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability («société à responsabilité limitée») which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of ProLogis FRANCE XCIX S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party ProLogis EUROPEAN DEVELOPMENTS B.V. prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the six hundred shares (600).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis EUROPEAN DEVELOPMENTS BV, une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social à Schiphol Boulevard, 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 septembre 2007.

La procuration mentionnée ci-dessus restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de ProLogis FRANCE XCIX S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ProLogis EUROPEAN DEVELOPMENTS B.V. prénommée, ici représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, LAC/2007/26942. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007123859/220/272.

(070142988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Le Marchand de Bonheur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 151, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.698.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007122650/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02259. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Asferis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

ASFERIS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007122261/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02577. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

4TK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 5, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 97.740.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122263/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07432. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Relais du Postillon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 113, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 33.929.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wormeldange, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122264/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07437. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Phoenix R.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

PHOENIX R.E. S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007122257/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02579. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Lentz Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 53.604.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122260/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04320. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

Aromes et Senteurs sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.599.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 5 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122265/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02650. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

BioPart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 132.445.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur André Wilwert, administrateur de sociétés, né le 24 février 1951 à Luxembourg, demeurant à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon I^{er}

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par les présentes:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BioPart INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

122445

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros.

Décisions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. La personne suivante est nommée administrateur: Monsieur André Wilwert, prénommé.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-2210 Luxembourg, 59, boulevard Napoléon I^{er}

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Wilwert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2007, Relation GRE/2007/4226. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007123550/231/171.

(070142371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.

PME Xpertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.087.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 11 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007122268/4376/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02652. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070140009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2007.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.012.

In the year two thousand and six, on the eighth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the associates of DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 13th October 2006 by deed of Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

The articles were amended for the last time on 15th November 2006.

The meeting was presided by M^e François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg, and as scrutineer Ms Miriam Schinner, Volljuristin, residing in Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all four thousand (4,000) Shares in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company and declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by three hundred forty nine thousand four hundred fifty euro (€ 349,450) to four hundred forty nine thousand four hundred fifty euro (€ 449,450) by acceptance of the contribution in kind by the Subscribers set out hereafter of rights relating and pertaining each time to a fraction of a share (and related fraction) in issue in A.T.U. AUTO-TEILE UNGER HOLDING GmbH (formerly RALLY DREI BETEILIGUNGS GmbH) with registered office at Dr.-Kilian-Strasse 11, 92637 Weiden i.d.Opf., Municipal Court Weiden i.d.Opf., HRB 2863, (ATU) at the value referred to below, (the «Contribution in Kind»)

Subscriber	Fraction of ATU share	Value attributed to Fraction (EUR)
(1) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	0.01	151,750
(2) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	0.01	157,850
(3) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	0.01	5,875
(4) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	0.01	28,250
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	0.02	5,725

against the issue of a total 13,978 Class U shares in the Company each at a nominal value and subscription price of twenty five euro (€ 25); approval of the valuation of the total Contribution in Kind at three hundred forty nine thousand four hundred fifty euro (€ 349,450); subscription to the new shares by the Subscribers as set out hereafter, payment of the Contribution in Kind and issue of the new shares;

Subscriber	Class of Shares	Number of Shares
(1) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	U	6,070
(2) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	U	6,314
(3) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	U	235
(4) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	U	1,130
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	U	229
Total:	U	13,978

2. consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation;

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one hundred thousand euro (€ 100,000) to four hundred forty nine thousand four hundred fifty euro (€ 449,450) by acceptance of the contribution in kind by the Subscribers as set out in the Agenda of rights relating and pertaining each time to a fraction of a share in issue (and related fraction) in A.T.U. AUTO-TEILE UNGER HOLDING GmbH as set forth in the agenda to the meeting (the Contribution in Kind) against the issue of 13,978 Class U shares in the Company each at an nominal value and subscription price of twenty-five euro (€ 25).

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated eight December 2006.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believe that the value of the Contribution in Kind amounts to at least € 349,450, being at least equal to the subscription price of the Class U shares to be issued by the Company (13,978 Class U shares for a total subscription price of € 349,450)»

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at € 349,450.

There appeared the Subscribers, all represented by M^e François Feiten prenamed and subscribed to the new shares as set out in the Agenda. The new shares so issued are paid by way of transfer to the Company of the Contribution in Kind.

Evidence of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

«The Company has issued an subscribed fully paid-up capital of four hundred forty-nine thousand four hundred fifty euro (€ 449,450) divided into five hundred (500) Class B Shares, five hundred (500) Class H Shares, five hundred (500) Class K Shares, five hundred (500) Class M Shares, five hundred (500) Class T Shares, fourteen thousand four hundred seventy-eight (14,478) Class U Shares, five hundred (500) Class Z Shares and five hundred (500) Category X Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25)»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at five thousand five hundred Euros (5,500.- Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de UUTTAA S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, en date du 13 Octobre 2006, non encore publié au Mémorial.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 15 novembre 2006.

L'assemblée a été présidée par M^e François Felten, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire M^e Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Ms Miriam Schinner, Volljuristin, demeurant à Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les quatre mille (4.000) parts sociales en émission sont représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée étant le suivant:

1. Augmentation du capital social émis de la Société de trois cents quarante-neuf mille quatre cents cinquante Euro (€ 349.450) à quatre cents quarante-neuf mille quatre cents cinquante Euro (€ 449.450) par l'acceptation de l'apport en nature par les souscripteurs énoncé ci-dessous de droits se rapportant à et se rattachant à chaque fois à une fraction d'une part sociale (et fraction relatif) en émission dans A.T.U. AUTO-TEILE UNGER HOLDING GmbH (avant RALLY DREI BETEILIGUNGS GmbH) ayant son siège social à Dr.-Kilian-Strasse 11, 92637 Weiden i.d.Opf., Cour Municipale Weiden i.d.Opf., HRB 2863, (ATU) à la valeur référé ci-dessous, (l'«Apport en Nature»)

Subscriber	Fraction of ATU share	Value attributed to Fraction (EUR)
(1) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	0.01	151,750
(2) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	0.01	157,850
(3) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	0.01	5,875
(4) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	0.01	28,250
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	0.02	5,725

contre l'émission d'un total de 13.978 parts sociales de Class U dans la Société avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune; approbation de l'évaluation du total de l'apport en nature à trois cents quarante-neuf mille quatre cents cinquante Euro (€ 349.450); souscription aux nouvelles parts sociales par les Souscripteurs désignés ci-dessous, paiement de l'Apport en Nature et émission des nouvelles parts sociales;

Subscriber	Class of Shares	Number of Shares
------------	-----------------	------------------

(1) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	U	6,070
(2) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	U	6,314
(3) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	U	235
(4) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	U	1,130
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	U	229
Total:	U	13,978

2. modification consequent de l'article 5 des statuts; Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité comme suit:

Résolution Unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cent mille Euro (€ 100.000) à quatre cents quarante-neuf mille quatre cents cinquante Euro (€ 449.450) par l'acceptation de l'apport en nature par les Souscripteurs énoncé dans l'ordre du jour de droits se rapportant à et se rattachant à chaque fois à une fraction d'une part sociale (et fraction relatif) en émission dans A.T.U. AUTO-TEILE UNGER HOLDING GmbH énoncée dans l'ordre du jour à l'assemblée (l'«Apport en Nature») contre l'émission de 13.978 parts sociales de Class U dans la Société avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euro (€ 25) chacune.

L'Apport en Nature ci-dessus a été l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du huit décembre 2006.

La conclusion d'un tel rapport étant la suivante:

«En regard de ce que précède, le Conseil de Gérance croit que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à au moins € 349.450, étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales de la Classe U a émettre par la Société (13.948 parts sociales de la Classe U pour un prix de souscription total de € 349.450)»

Suivant ce que précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à € 349,450.

Sont apparus les Souscripteurs, tous représentés par M^e François Feiten prénommé, et ont souscrit les nouvelles parts sociales tel que mentionné dans l'ordre du jour. Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont payées par transfert à la Société de l'Apport en Nature.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné.

Afin de refléter la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5.1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société a un capital social émis et entièrement libéré de quatre cents quarante-neuf mille quatre cents cinquante Euro (€ 449.450) représenté par cinq cent (500) parts sociales de Classe B, cinq cent (500) parts sociales de Classe H, cinq cent (500) parts sociales de Classe K, cinq cent (500) parts sociales de Classe M, cinq cent (500) parts sociales de Classe T, quatorze mille quatre cent soixante dix-huit (14.478) part sociales de Classe U, cinq cent (500) parts sociales de Classe Z et cinq cent (500) part sociales de Category X, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été déclarée terminée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ cinq mille cinq cents Euros (€ 5.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande des parties, les présents procès-verbaux sont rédigés en anglais suivi par une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Luxembourg le jour pré mentionné.

Après avoir lu ces procès-verbaux, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire l'acte présent.

Signé: F. Felten, M. Lattard, M. Schinner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 53, case 7. — Reçu 3.494,50.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007123021/211/171.

(070142435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2007.